

Document WSIS/PC-1/DOC/8-F
26 juin 2002
Original: anglais

Yoshio Utsumi
Président du Comité d'organisation de haut niveau
Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS MENÉES JUSQU'À LA RÉUNION
DU PREPCOM-1

I Introduction

1 Aux termes de la Résolution 73 (Minneapolis, 1998) de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Secrétaire général de l'Union a été chargé d'inscrire la tenue d'un Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) à l'ordre du jour du Comité administratif de coordination de l'Organisation des Nations Unies (CAC) qui s'appelle désormais le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, et de faire rapport au Conseil de l'UIT sur les résultats de cette consultation. La réaction du CAC était favorable et un certain nombre d'autres organisations et institutions avaient exprimé le souhait de se voir associées à la préparation et à la tenue du Sommet. En 2000, le CAC a réexprimé son soutien au Sommet et adopté un plan d'action pour son organisation qui a été élaboré par le Secrétaire général de l'UIT. Dans le cadre du plan d'action, le Sommet doit avoir lieu sous le haut patronage du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'UIT étant chargée d'en diriger les préparatifs.

2 A sa session de 2000, le Conseil de l'UIT a examiné l'étude de faisabilité du Sommet et souscrit généralement à ses conclusions. L'année suivante, à sa session de 2001, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général et, aux termes de la Résolution 1179 (voir C01/114), a approuvé l'articulation en deux phases prévue pour le Sommet, la première phase se déroulant à Genève en 2003 et la seconde à Tunis en 2005.

3 Le 21 décembre 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution 56/183 (voir l'Annexe 1) dans laquelle elle se félicite de la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information au niveau le plus élevé possible, ce Sommet devant se tenir sous le haut patronage du Secrétaire général des Nations Unies et l'UIT étant chargée d'en diriger les préparatifs. La Résolution a approuvé la structure de ce Sommet composé de deux phases, telle qu'elle a été prévue par le Conseil de l'UIT.

4 Conformément à la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, il est recommandé en outre que le soin de préparer le Sommet soit confié à un Comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée qui en établirait l'ordre du jour, arrêterait les modalités de participation d'autres acteurs au Sommet et mettrait au point le texte du projet de déclaration et du projet de plan d'action. L'UIT a été invitée à jouer le rôle directeur principal dans le Secrétariat exécutif du Sommet.

II Activités préparatoires menées jusqu'à la réunion du PrepCom-1

5 Dans la Résolution 56/183, il est recommandé que soit mis en place un processus préparatoire intergouvernemental pour le Sommet auquel d'autres partenaires participent activement et dans le cadre duquel ils apportent des contributions. De plus, les gouvernements sont invités à participer activement à la préparation du Sommet et à se faire représenter au niveau le plus élevé possible. A cet effet, une invitation à la première réunion du Comité de préparation ("PrepCom-1") a été envoyée par le Secrétaire général de l'UIT aux Ministères des affaires étrangères des Etats Membres des Nations Unies et de l'UIT en février 2002, accompagnée d'un ordre du jour. Des lettres d'invitation ont également été envoyées aux Membres des Secteurs de l'UIT, qui sont essentiellement des entreprises du secteur privé participant aux travaux de l'Union.

6 Par ailleurs, la Résolution 56/183 encourage la participation au Sommet de tous les organes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et organisations intergouvernementales intéressés. Le 10 avril 2002, le Secrétaire général de l'UIT a envoyé une invitation à la réunion du PrepCom-1 aux organisations internationales et intergouvernementales concernées.

7 A la suite d'une série de sessions d'information sur le Sommet organisée par l'UIT à l'intention des missions sises à Genève, une série de consultations informelles avec les missions s'est déroulée entre janvier et juin 2002. Ces consultations ont été présidées conjointement par les Ambassadeurs de la Suisse et de la Tunisie, représentant les pays hôtes du Sommet, et avec la participation du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications. Ces consultations avaient pour objet de contribuer à l'élaboration et à l'examen de l'ordre du jour et des documents destinés à la réunion du PrepCom-1. Au cours des cinq consultations qui ont eu lieu, les participants, qui ont été nombreux, ont joué un rôle actif. Les consultations organisées avec les missions ont également conduit à la constitution d'un bureau provisoire. Ce bureau, composé de 15 Etats, est chargé d'examiner et de peaufiner les activités de préparation, de planification du PrepCom-1 et d'en arrêter la structure. Le bureau provisoire s'est réuni à la fin mai, puis à intervalles réguliers pendant le mois de juin, avec la participation du Secrétaire général de l'UIT.

8 Compte tenu des points de vue exprimés par les Membres de l'UIT et de la recommandation formulée dans la Résolution 56/183 selon laquelle le processus intergouvernemental préparatoire devrait s'appuyer sur la participation active du secteur privé, de la société civile et d'autres parties prenantes, de nombreuses informations sur le Sommet ont été largement diffusées par l'intermédiaire des sites web, des bulletins, des brochures et du publipostage. De plus, un certain nombre de réunions et de sessions d'information ont eu lieu.

9 La Conférence mondiale de développement des télécommunications de l'UIT (CMDT-02), qui s'est tenue à Istanbul en mars 2002, a adopté un certain nombre de résolutions se rapportant à la fracture numérique et au Sommet. L'UIT, par le biais de son Secteur du développement (BDT), sera chargée d'établir des liens et des synergies entre les stratégies de développement et le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

10 Une première réunion préparatoire régionale pour le Sommet a été annoncée par le Gouvernement du Mali et s'est tenue du 28 au 30 mai à Bamako. Le Secrétaire général de l'UIT a prononcé une allocution lors de la réunion et l'UIT a organisé un atelier.

11 La prochaine Conférence de plénipotentiaires de l'UIT se tiendra à Marrakech, en septembre-octobre 2002. Elle devrait en principe fournir des contributions pour la réunion du PrepCom-2 en vue de l'élaboration de la déclaration de principe et du plan d'action du Sommet.

12 Le Secrétaire général de l'UIT a pris de nombreuses mesures pour porter la question du Sommet à l'attention des dirigeants et des principales parties prenantes, ainsi que des médias. Tout récemment, le Secrétaire général de l'UIT a prononcé une allocution à l'occasion de la session de deux jours de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement qui s'est tenue les 17 et 18 juin 2002. Il a expliqué la raison d'être de la tenue du Sommet et décrit les principaux problèmes que pose l'avènement de la société de l'information.

III Organisation du Sommet

13 Conformément aux décisions prises par le Conseil de l'UIT et aux dispositions de la Résolution 56/183 de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UIT est invitée à jouer un rôle directeur principal dans le Sommet mondial. Pour organiser le Sommet, le Secrétaire général de l'UIT a adopté un certain nombre de mesures importantes en vue de créer un processus préparatoire et une structure qui s'appuient sur la participation active des fonctionnaires de l'UIT dans toutes les phases de la préparation du Sommet ainsi que sur la fourniture des services et de l'appui administratif nécessaires.

Groupe de travail du Conseil de l'UIT

14 A sa session de 2002, le Conseil (**Rés. 1196**) a constitué un Groupe de travail sur le SMSI pour remplacer l'ancien Comité de liaison. Le Groupe de travail est ouvert à tous les Etats Membres et Membres des Secteurs de l'Union et vise à élaborer une structure pour la contribution concrète de l'UIT aux réunions du Comité de préparation. Pour obtenir davantage d'informations sur les travaux du Groupe, on pourra consulter l'adresse suivante: <http://www.itu.int/council/indexgroups.html>.

Le Comité d'organisation de haut niveau

15 Le plan d'action que le CAC a adopté à sa réunion de l'automne 2000 prévoyait la création d'un Comité d'organisation de haut niveau (HLSOC), composé des organismes du système des Nations Unies qui souhaitent participer à la préparation du SMSI. Dans la décision qui a été prise, il est reconnu que le sujet dont traite le Sommet peut être très étendu et touche des domaines d'intérêt qui concernent de nombreuses institutions des Nations Unies. Le HLSOC est présidé par le Secrétaire général de l'UIT et sera appuyé par un Secrétariat exécutif. Le Comité a pour tâche principale de superviser et de coordonner d'une manière générale la planification et les préparatifs du Sommet.

16 Le HLSOC a été créé officiellement en mars 2001 par un échange de messages électroniques et a été consulté par la même voie sur diverses questions (une liste des membres actuels du HLSOC et le mandat du Comité peuvent être consultés sur <http://www.itu.int/wsis/hlsoc.html>). La première réunion du HLSOC a eu lieu à New York le 18 octobre 2001 à l'occasion de la session d'automne du CAC. Des réunions du HLSOC, au niveau des groupes de travail, ont eu lieu le 13 mars 2002 et le 25 juin 2002.

Le Secrétariat exécutif

17 Conformément au plan d'action, à l'automne 2001, le Secrétaire général a constitué un Secrétariat exécutif (SE) qui occupe des bureaux mis à disposition à Genève par l'UIT. Le Secrétariat exécutif est l'organe qui aura la responsabilité principale de la préparation du Sommet. Il est composé d'experts détachés de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, du secteur privé et de la société civile. En mai 2002, M. Pierre Gagné a été désigné Directeur exécutif du Secrétariat exécutif, après consultation des membres du HLSOC. Un certain nombre de fonctionnaires des Nations Unies travaillent étroitement avec le SE.

18 Le Secrétariat exécutif a élaboré des documents pour la réunion du PrepCom-1. Ils ont trait notamment au processus préparatoire, aux modalités de participation, aux thèmes proposés ainsi qu'au projet de règlement intérieur. Ces documents ont été soumis à l'examen du PrepCom-1.

IV Aspects financiers

19 A part le soutien financier des deux pays hôtes, la Suisse et la Tunisie, l'organisation du Sommet doit être financée par les contributions de toutes les parties prenantes. La Résolution 56/183 ne prévoit aucun financement pour le Sommet et le budget de l'UIT ne couvre qu'une faible partie des activités du Sommet.

20 L'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa Résolution 56/183, invite la communauté internationale à verser des contributions volontaires à un fonds d'affectation spéciale créé par l'UIT pour faciliter la préparation et le déroulement du Sommet et pour rendre possible la participation effective des représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés. Ce fonds a été créé par l'UIT.

21 On estime à environ 7,8 millions de francs suisses le coût de l'organisation de la première phase du Sommet. Afin d'obtenir le financement nécessaire, le Secrétariat exécutif et l'UIT ont mis sur pied une campagne de collecte de fonds, campagne qui est d'ailleurs en cours. Le Secrétaire général de l'UIT a envoyé des lettres aux Etats, au secteur privé et à d'autres entités pour solliciter leur concours.

22 En 2002, le Conseil de l'UIT a décidé de fournir les montants nécessaires à la préparation du Sommet en dégageant des fonds disponibles dans le cadre d'un prêt. L'UIT examinera sa contribution financière au Sommet lors de la Conférence de plénipotentiaires qui aura lieu à l'automne 2002.

23 En janvier 2002, M. Guy-Olivier Segond, ancien Conseiller d'Etat de la République et Canton de Genève, a été nommé Ambassadeur spécial pour le SMSI. Il sera notamment chargé de diriger la campagne de collecte de fonds pour le Sommet.

Annexe 1

Résolution A/RES/56/183

Sommet mondial sur la société de l'information

L'Assemblée générale,

Constatant qu'il est urgent d'exploiter le potentiel que recèlent les connaissances et la technologie pour réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire¹ et de trouver des moyens efficaces et novateurs de mettre ce potentiel au service du développement pour tous,

Constatant également le rôle décisif que jouent les organismes des Nations Unies dans la promotion du développement, en particulier pour ce qui touche l'accès à la technologie et le transfert de technologie, notamment les technologies et les services de l'information et des communications, par exemple par des partenariats avec tous les acteurs concernés,

Convaincue qu'il est nécessaire, au plus haut niveau politique, de dégager un consensus mondial et une volonté collective en vue de faciliter l'accès de tous les pays, qui en ont un besoin urgent, aux technologies de l'information, de la transmission des connaissances et des communications aux fins du développement, en vue de recueillir tous les avantages de la révolution des technologies de l'information et des communications, et d'examiner l'ensemble des questions pertinentes que soulève l'avènement de la société de l'information, en élaborant une optique et une interprétation communes de la société de l'information et en adoptant une déclaration et un plan d'action qui seraient appliqués par les gouvernements, les institutions internationales et tous les secteurs de la société civile,

Rappelant les contributions qu'ont apportées à la réalisation d'un consensus international sur cette question la Déclaration du Millénaire et les accords conclus ces dernières années lors d'autres conférences et sommets internationaux,

Prenant note du plan d'action que le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications a présenté au Comité administratif de coordination² en vue de la tenue du Sommet mondial de la société de l'information et de la création, par le Comité administratif de coordination, d'un comité d'organisation de haut niveau du Sommet, présidé par le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications et regroupant les chefs de secrétariat des Nations Unies et d'autres organisations internationales désireuses de participer à la préparation du Sommet,

Considérant que le Sommet devra être convoqué par les soins du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'Union internationale des télécommunications assumant le rôle de chef de file dans les préparatifs, en coopération avec les Nations Unies et autres organisations internationales intéressées et avec les pays hôtes,

¹ Voir Résolution 55/2.

² Conformément à la décision 2001/321 du Conseil économique et social, en date du 24 octobre 2001, le Comité administratif de coordination a pris le nouvel intitulé suivant: Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies.

Rappelant la déclaration ministérielle sur les technologies de l'information et des communications adoptée par le Conseil économique et social lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 2000³ et les travaux accomplis par la suite sur ce sujet, notamment grâce à la création du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, et le fait que le Conseil, dans ses conclusions concertées 2001/1⁴, a approuvé la tenue du Sommet,

Considérant qu'il faut tirer le meilleur parti possible des synergies et instaurer une coopération entre les diverses initiatives concernant les technologies de l'information et des communications actuellement prises ou prévues, aux niveaux régional et mondial, pour promouvoir les technologies de l'information et des communications et en faire appliquer le potentiel au développement par d'autres organisations internationales et la société civile,

1 *Prend note avec satisfaction* de la résolution adoptée par le Conseil de l'Union internationale des télécommunications à sa session de 2001, dans laquelle celui-ci souscrit à la proposition du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications de tenir le Sommet mondial de la société de l'information au plus haut niveau possible en deux phases, la première à Genève, du 10 au 12 décembre 2003, et la seconde à Tunis en 2005, sur la base de la Résolution 73 de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications adoptée à sa session de 1998, tenue à Minneapolis (Etats-Unis d'Amérique);

2 *Recommande* que le soin de préparer le Sommet soit confié à un comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée, qui en établirait l'ordre du jour, mettrait au point le texte du projet de déclaration et du projet de plan d'action et arrêterait les modalités de participation d'autres acteurs au Sommet;

3 *Invite* l'Union internationale des télécommunications à jouer le rôle directeur principal dans le Secrétariat exécutif du Sommet ainsi que dans son processus préparatoire;

4 *Invite* les gouvernements à participer activement au processus préparatoire du Sommet et à se faire représenter au niveau le plus élevé possible;

5 *Encourage* la contribution effective et la participation active de tous les organes compétents des Nations Unies, en particulier le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, et encourage les autres organisations intergouvernementales, notamment les institutions internationales et régionales ainsi que les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé à contribuer et à participer activement au processus intergouvernemental préparatoire du Sommet et au Sommet proprement dit;

6 *Invite* la communauté internationale à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé par l'Union internationale des télécommunications pour faciliter la préparation et le déroulement du Sommet et pour rendre possible la participation effective de représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, aux réunions régionales qui se tiendront durant le second semestre de 2002, aux réunions préparatoires qui se tiendront durant le premier semestre de 2002 et en 2003, ainsi qu'au Sommet lui-même;

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément N° 3 (A/55/3/Rév.1)*, chap. III, paragraphe 17.

⁴ A/56/3, chap. V, conclusions concertées 2001/1, paragraphe 7. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément N° 3*.

7 *Invite* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à faire part de l'adoption de la présente résolution à tous les chefs d'Etat et de gouvernement;

8 *Invite* le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications à lui présenter, pour information, à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur les préparatifs du Sommet.

Annexe 2

Contributions pour le Sommet (en date du 1er juin)

1	Dons versés au Fonds du SMSI	
	Gouvernement de la Suisse (255 000 dollars + 1 million de francs suisses*)	1 413 000 CHF
	Gouvernement du Japon (62 691 000 yen)	782 000 CHF
	Organisation météorologique mondiale	15 000 CHF
	TOTAL	2 210 000 CHF

(Objectif: 15,6 millions de francs suisses pour les deux phases)

* Une somme de 1 million de francs suisses est allouée pour des bourses aux PMA

2 Personnel du Secrétariat exécutif (traitements à la charge des différentes entités dont les experts sont détachés)

Gouvernement de la Suisse	3 experts
Gouvernement de l'Espagne	1 expert*
Gouvernement du Japon	2 experts
Gouvernement de la Roumanie	1 expert
Gouvernement de la Corée	1 expert
UNESCO	1 expert*
UNITAR	2 experts*
Société civile (Traitements à la charge du Canton de Genève)	5 experts
KDDI corporation [Japon]	1 expert*

(*à temps partiel)

Détachement de personnel prévu: Technologie des télécommunications et de l'information [Liban]

3 Installations du Secrétariat exécutif

UIT	bureaux et ordinateurs
Gouvernement de la Suisse	meublé